

APPEL D'OFFRES

Equipes Labellisées 2009

La Ligue nationale contre le cancer soutient des équipes de recherche en cancérologie au titre de la labellisation. Le principe de la labellisation est d'apporter à une équipe de haut niveau scientifique une aide importante et pluriannuelle qui a pour but de fournir les moyens nécessaires à la réalisation de son projet de recherche (crédits de fonctionnement et de petit équipement, uniquement), en complément de la dotation qui lui est accordée par son organisme principal de rattachement. Les équipes labellisées dans le cadre de cet appel d'offres seront labellisées pour une période de 3 ans (de 2009 à 2011) avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2009.

Critères de sélection des équipes labellisées

L'investigateur principal

- son titre doit être celui d'un professionnel reconnu de la recherche (Professeur, Maître de Conférence, Chercheur statutaire d'une Institution).
- il doit travailler dans un laboratoire reconnu par les tutelles : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ou organismes publics de recherche (CNRS, INSERM, CEA, etc.).
- il doit être responsable d'une équipe de recherche.
- il doit consacrer au moins 70 % de son temps au projet soutenu par la Ligue.

Son équipe

- l'équipe (5 à 15 personnes maximum) doit comprendre en plus de l'investigateur principal, au moins un autre chercheur statutaire (CR, DR, MCU, PU, etc ...) et des jeunes chercheurs non statutaires. L'activité des chercheurs statutaires et des ingénieurs/techniciens doit être dédiée majoritairement au projet subventionné. Les doctorants et post-doctorants doivent consacrer 100 % de leur activité au projet subventionné.
- la composition de l'équipe devra être décrite avec précision et le statut des différents acteurs devra être fourni.
- la valeur scientifique des travaux de l'investigateur principal et de son équipe sera jugée sur le niveau des publications.
- l'environnement scientifique du laboratoire doit être tel que le projet puisse être réalisé.

Le projet

- il doit avoir un lien certain, direct ou indirect, avec le cancer.
- il doit concerner la recherche cognitive.
- il doit être le projet de recherche principal de l'investigateur et de son équipe.
- il doit avoir une qualité scientifique de haut niveau. Il doit être original dans son objet et son approche.

Les moyens octroyés

- l'équipe doit clairement faire apparaître dans son dossier les ressources dont elle dispose : dotations institutionnelles et contrats en cours.
- la subvention est destinée à couvrir des frais de fonctionnement (consommables et petit matériel). L'acquisition de gros matériel d'équipement ne fait pas partie de cette offre.
- au terme des 3 années de labellisation, l'investigateur principal pourra postuler pour un renouvellement de la labellisation de son équipe pour une nouvelle période de 3 ans. La nouvelle demande sera évaluée en compétition avec les nouvelles équipes candidates.
- pour les équipes candidates à un renouvellement de la labellisation (équipes soutenues pendant 3 ans, 6 ans ou 9 ans), les contributions originales et majeures obtenues par l'équipe pendant la période de labellisation, dans le domaine de la cancérologie, seront un critère essentiel pour l'obtention du renouvellement.

■ Engagements de l'équipe vis-à-vis de la Ligue

Si son projet est retenu par la Ligue, l'investigateur principal s'engage :

- à utiliser au moins 80 % des crédits dans l'année en cours.
- à remettre pour l'année écoulée un rapport financier détaillé, certifié conforme par l'agent comptable gestionnaire de sa subvention.
- à remettre un rapport scientifique d'étape à la fin de chaque année et un rapport définitif de synthèse à l'issue de la période de 3 ans.
- à développer des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté à l'équipe par la Ligue Nationale et les Comités Départementaux qui ont contribué à son financement.
- à afficher clairement dans le laboratoire de l'équipe, ainsi qu'à l'occasion des publications et des présentations de ses travaux, son partenariat avec la Ligue
- à ne pas demander d'autres subventions à d'autres associations et fondations sur le projet de recherche soutenu, sauf accord préalable du Président du Conseil Scientifique National de la Ligue.

Le formulaire internet (lettre d'intention) est accessible sur le site de la Ligue
www.ligue-cancer.net du **17 mars 2008** au **25 avril 2008**

Informations complémentaires

L'acceptation de la lettre d'intention sera notifiée le **30 mai 2008**. Un dossier complet de labellisation devra alors être retourné à la Ligue pour **le 25 septembre 2008 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi. Ce dossier devra comporter les pièces suivantes :

- le projet de recherche détaillé (20 pages maximum)
- le CV de l'investigateur principal
- l'organigramme complet et détaillé de l'équipe
- la liste des publications de l'équipe des 3 dernières années
- l'organigramme complet du laboratoire auquel est rattachée l'équipe, faisant apparaître les thèmes de recherche et les équipes concernées
- le budget, de l'année en cours, du laboratoire de rattachement de l'équipe, mentionnant les dotations affectées aux équipes
- le budget, de l'année en cours, de l'équipe mentionnant les dotations et contrats obtenus par les membres de l'équipe
- un budget prévisionnel justifiant le montant de la subvention demandée, **sur papier à en-tête** du laboratoire
- une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que si le dossier est retenu, le projet soutenu par la Ligue ne sera pas subventionné en parallèle **par une autre association ou fondation**
- l'accord du Directeur du laboratoire sur papier à en-tête

Le dossier devra être adressé en **cinq exemplaires** complets (1 original **non relié** et 4 copies) à :

LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Service de la Recherche
Appel d'offres Equipes Labellisées
14 rue Corvisart
75013 PARIS
Tél. : 01.53.55.24.55 - FAX : 01 53 55 25 34

Adresse électronique : recherche@ligue-cancer.net